

VILLE
DE
MARSEILLE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 14 DECEMBRE 2022 -

Présidence de Monsieur Sylvain SOUVESTRE, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 20 membres.

22/103/AGE

DIRECTION GENERALE ADJOINTE MAITRISER NOS MOYENS - DIRECTION DES PROJETS PARTENARIAUX - Examen des rapports annuels des délégués de service public - Exercice 2021

22-39005-DPP

MONSIEUR LE MAIRE DU 6^{ème} SECTEUR SOUMET AU CONSEIL DES 11^{ème} ET 12^{ème} ARRONDISSEMENTS LE PROJET DE DÉLIBÉRATION CI-ANNEXÉ, DONT CE DERNIER EST SAISI, POUR AVIS, AVANT PRÉSENTATION AU PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL.

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur le rapport suivant :

En matière de délégation de service public (DSP), l'article L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales dispose que « le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services. Lorsque la gestion d'un service public est concédée, y compris dans le cas prévu à l'article L.1121-4, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public. ».

L'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales dispose que l'examen de ces rapports est également mis à l'ordre du jour du Conseil municipal, qui en prend acte.

Le présent rapport a donc pour objet de transmettre aux conseillers municipaux les rapports annuels des délégataires de service public en charge des équipements et services suivants de notre secteur :

- les deux délégations de service public liée à la culture (annexe 1) :
 - Château de la Buzine
 - Café musique de l'Affranchi
- la délégation de service public liées à la mobilité (annexe 2) :
 - Stationnement payant sur voirie
- les deux délégations de service public liées à l'éducation à l'environnement (annexe 3) :
 - Ferme pédagogique du Collet des Comtes
 - Relais nature de la Moline
- les vingt-sept délégations de service public liées aux Maisons pour Tous dont six Maisons Pour Tous de notre secteur (annexe 4).

Il est à noter que l'article L1413-1 du Code général des collectivités territoriales prévoit également l'examen de ces rapports annuels en Commission consultative des services publics locaux (CCSPL), composée à parité d'élus du Conseil Municipal et de représentants d'associations locales. La CCSPL s'est réunie les 15 septembre, 19 octobre et 24 novembre 2022 afin d'examiner les rapports annuels des contrats mentionnés par la présente délibération.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES, NOTAMMENT
SON ARTICLE L1411-3
VU LE CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE, NOTAMMENT SON ARTICLE
L.3131-5
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE Est pris acte de la communication, au titre des articles L.1411-3 du Code général des collectivités territoriales et L.3131-5 du Code de la commande publique, des rapports annuels joints en annexes à la présente délibération, relatifs aux délégations de service public pour l'année d'activité 2021.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à l'unanimité**

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Sylvain SOUVESTRE**